

## CASABLANCA

qui se sont déroulés dans la soirée du lundi 8 décembre 1952, aux abords et à l'intérieur de la Maison des Syndicats où étaient réunis en Assemblée générale plusieurs milliers de travailleurs de Casablanca.

Les conditions très particulières dans lesquelles les faits se sont produits appellent, de notre part, les observations suivantes :

Tout d'abord, et contrairement aux affirmations de presse, les délégués syndicaux n'ont d'aucune façon « été avertis de la décision du chef de région d'interdire la réunion ».

D'ailleurs, les événements qui se sont déroulés par la suite établissent nettement que les autorités régionales n'ont absolument rien fait pour interdire, de quelque façon que ce soit, l'accès de la Maison des Syndicats aux travailleurs, bien au contraire.

En effet, ces derniers se rendirent à la réunion après avoir franchi « les bouchons de sécurité » sans la moindre tentative d'opposition de ces derniers.

Bien mieux, « ils entraient librement à la Maison des Syndicats » en présence de forces de police considérables sur pied de guerre, stationnées devant même et aux alentours de la Maison des Syndicats.

Ce point est d'une importance capitale, comme nous le verrons par la suite.

Il nous paraît utile de préciser, en second lieu, que cette réunion, décidée par les travailleurs dans la matinée du 8 décembre, avait pour but la désignation d'une délégation devant se rendre auprès de la Région civile pour protester contre les arrestations de responsables syndicaux.

Ces arrestations, dont avaient été l'objet :

MM. Tabled Ben Bouazza, secrétaire général de l'U.G.S.C.M.,

Tibari Ben Mohammed, secrétaire de l'U.G.S.C.M.,

Bellaïd Ben Abdallah, secrétaire de l'Union locale des Syndicats de Casablanca,

ont été effectuées devant la Maison des Syndicats, au début de la matinée dans l'illégalité la plus absolue.

En effet, sur la demande du secrétaire général de l'U.G.S.C.M., les agents de la brigade politique qui effectuèrent ces arrestations ne purent présenter aucun mandat d'arrêt et durent préciser qu'il s'agissait d'une simple convocation de M. le Chef de région.

Ceci précisé, nous tenons à souligner, en troisième lieu, ce que de nombreux témoins ont pu constater et qui découle même des relations de presse, à savoir que la réunion se déroulait dans l'ordre et le calme depuis le début. C'est dans ces conditions et, nous insistons sur ce fait très important, *sans aucun motif apparent valable*, que les forces de police très importantes décidèrent de passer à l'action contre les travailleurs « enfermés » à l'intérieur de la Maison des Syndicats, lesquels se trouvaient de ce fait, comme le soulignent les quotidiens du Maroc en langue française, « pris dans la souricière ». L'expression est terriblement juste et dit bien ce qu'elle veut dire.

A ce point du déroulement des opérations, rien ne justifie l'in-

tervention des forces de police et il est impossible de ne pas voir dans cette souricière une provocation délibérée et préparée des brutalités qui se sont exercées sans raison par la suite. En effet, la police a contraint alors les travailleurs marocains, présents à la Maison des Syndicats, de sortir par petits groupes sous la menace de mitraillettes et d'autos blindées, sous les coups et les matraquages du service d'ordre, pour arrêter arbitrairement les uns et livrer les autres au lynchage de quelques centaines de civils surexcités par une campagne de fausses nouvelles, probablement destinée à faire accepter par l'opinion — qui ne l'aurait pas acceptée autrement — une répression atroce.

Nous tenons à préciser que ce n'est qu'après coup que les forces de police firent état d'armes blanches qu'elles auraient découvertes sur un certain nombre de travailleurs (couteaux, rasoirs, lames de rasoirs, canifs, pompes de bicyclette, chausse-pieds affûtés, poinçons).

N'y a-t-il pas lieu de croire qu'un certain nombre de provocateurs armés se soient glissés parmi les travailleurs pour mieux justifier après coup, les mesures policières par l'établissement de pièces à conviction suspectes ?

Tous ceux qui veulent faire l'analyse de cette mise en scène sans parti pris et de sang-froid, sont surpris de voir que des travailleurs, soi-disant armés jusqu'aux dents, n'ont pas eu un geste de résistance. Il semble donc bien que les travailleurs n'étaient pas venus, comme on veut le faire croire, pour se livrer à une bagarre sanginaire, mais plus simplement comme ils le disent eux-mêmes, pour protester contre les arrestations illégales de leurs dirigeants.

Le Cartel proteste énergiquement contre l'occupation, par les services de police, de la Maison des Syndicats, effectuée immédiatement après cette évacuation violente. Cette occupation illégale, opérée sans avertissement, en l'absence de tout dirigeant syndical ou de tout représentant judiciaire qualifié, justifie les plus vives suspicions sur l'activité à laquelle se sont livrés les policiers dans ces locaux et les réserves les plus expresses sur les prétendues « découvertes » qui en pourraient résulter. Ne voit-on pas la presse annoncer comme une découverte sensationnelle la trouvaille d'une dynamo dans un des bureaux de la Maison des Syndicats, susceptible, dit-elle, d'avoir servi à la fabrication des bombes employées dans les récents attentats.

Peut-être les auteurs de cette information grotesque espèrent-ils, de cette façon, abuser l'opinion publique par le rapprochement des mots : dynamo-dynamite ? Cette mise en scène jamais égalée, poursuit apparemment un but évident : présenter le mouvement syndical, organisation de masse dont toutes les activités et les efforts tendent à l'union fraternelle des travailleurs dans la défense de leurs intérêts matériels et moraux, sans distinction de race, de nationalité, de religion, comme une entreprise de terrorisme et de désordre ; justifier ainsi l'arrestation illégale de nombreux militants syndicaux afin de décapiter ce mouvement et de l'empêcher de défendre les justes aspirations des travailleurs ; isoler



## CASABLANCA

les travailleurs marocains et européens en les dressant les uns contre les autres par des informations mensongères.(...)

*La réunion de la rue Lassalle avait-elle été interdite ?*

*Le lundi, à 15 heures, au cours d'une conférence de presse (voir VIGIE du 9-12), M. Boniface « a rappelé que devant les menaces que constituait la tenue d'une nouvelle réunion à la Maison des Syndicats, il avait décidé d'interdire la manifestation et que S. E. le Pacha avait fait connaître cette décision par crieurs dans les quartiers marocains ».*

*En tout cas, les forces de police mises en place n'interdirent pas l'accès de la Maison des Syndicats — bien que, d'après M. Boniface, la réunion fût interdite.*

*VIGIE du 9-12 : « (Les manifestants) gagnèrent sans être inquiétés la Maison des Syndicats où devait se tenir malgré l'interdiction des autorités une réunion dite syndicale. Près de 2.000 manifestants se rassemblèrent rue Lassalle. »*

*MAROC-PRESSE du 9-12 : « A 14 heures, on a vu passer rue Védrines et boulevard de Marseille, des groupes compacts d'individus qui se dirigeaient en silence vers le centre de la ville et très probablement vers la Maison des Syndicats de la rue Lassalle où devait avoir lieu, à 15 heures, malgré l'interdiction qui en avait été faite, l'assemblée générale en présence du bureau directeur des organisations syndicales. »*

*Toute la presse marocaine a présenté cette réunion comme une « véritable souricière » (titre de la VIGIE du 9-12).*

*VIGIE du 9-12 : « En se rendant à la réunion clandestine d'hier après-midi, les manifestants devaient infailliblement tomber entre les mains de la police, qui avec le concours des goumiers avait mis en place autour du siège de l'Union des Syndicats une véritable souricière. »*

*MAROC-PRESSE du 9-12 : Titre : « L'opération Couteau ».*

*« L'opération Couteau est en train de prendre forme. L'encerclement du bloc des maisons s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Les habitants des immeubles donnant sur la petite place... sont comme au spectacle à leur balcon, où ils devaient assister à l'arrestation spectaculaire de plusieurs centaines de Marocains syndicalistes, qui venus prendre part au meeting interdit s'étaient laissés prendre comme des souris au piège. »*

*L'attaque de la Maison des Syndicats est relatée en ces termes par les journaux :*

*VIGIE du 9-12 : « Une incursion décidée de la police et la fouille de quelques-uns des manifestants permet d'établir... »*

*MAROC-PRESSE du 9-12 : Jusqu'à 16 h. 30 le calme règne. Et le silence est seulement troublé par les rugissements poussés par les « travailleurs » enfermés dans la salle de réunion dont l'entrée*

est puissamment gardée par les policiers et les voitures blindées. Soudain des coups de feu claquent. (N.D.L.R. : il ne sera fait mention d'aucune arme à feu parmi les « armes » saisies sur les syndicalistes.) On entend des bris de vitres. Au-dessus du balcon, une jeune fille se penche davantage pour voir ce qui se passe. Les individus enfermés dans la salle viennent d'abattre une cloison et, se servant comme projectiles des briques ainsi récupérées, tentent en vain une sortie. Il est 16 h. 45. L'opération « Couteau » va commencer. Ce nom bizarre ne lui a été donné qu'à la fin, quand on eut fouillé les 3.000 hommes qui tenaient réunion dans la Maison des Syndicats. »

*Fouilles.* Les photos d'armes publiées dans la presse montrent une centaine de canifs et, en évidence, une vingtaine de couteaux, poignards d'apparat, chausse-pieds et même une pompe à bicyclette, explicitement mentionnée d'ailleurs dans la nomenclature !

Tous ceux sur qui on a trouvé une « arme » de ce genre sont arrêtés : 300 arrestations. Voici le sort des autres :

VIGIE du 9-12 : « Les manifestants qui ne furent pas trouvés porteurs d'armes et, de ce fait, ne pouvaient faire l'objet d'une incarcération, étaient au fur et à mesure du filtrage reconduits aux issues de la souricière. Ils n'en menaient pas large car, rue de l'Aviation-Française, ils furent successivement pris à partie par les habitants européens du quartier, hommes et femmes, qui stationnaient sur la chaussée et aux cris répétés « d'assassins » firent un mauvais parti à nombre d'entre eux. A plusieurs reprises même la police dut protéger la retraite de manifestants particulièrement malmenés. »

Le 15-12, 167 travailleurs figurant parmi les 300 arrêtés au cours de ce filtrage pour détention d' « armes » sont jugés par le tribunal du pacha.

LA VIGIE du 15-12 écrit : « On se rappelle que de nombreuses armes avaient été trouvées à la Maison des Syndicats, dont leurs porteurs s'étaient débarrassés avant d'être aux mains de la police. L'enquête se poursuit pour identifier les porteurs de ces armes, mais cette identification est extrêmement difficile, et la justice s'exerçant avec la plus grande objectivité, on n'a pu retenir les chefs d'inculpation de port d'arme prohibée, s'en tenant simplement à la participation de réunion illégale et refus d'obtempérer. »

(Les condamnations prononcées ce jour-là vont de deux mois à deux ans de prison.)

Entre temps, au début de l'après-midi, un très grave incident s'était produit :

## 2° LA FUSILLADE DE LA ROUTE DE MEDIOUNA

LA VIGIE de l'après-midi du 9-12 écrit : « Un cortège composé de 6.000 Marocains environ, portant des bannières de l'Istiqlal et des drapeaux marocains, s'apprêtait à gagner la ville européenne. Le service d'ordre fit des sommations pour stopper le mouvement.



19.28

## CASABLANCA

Il lui fut répondu par des jets de pierre nourris... Le service d'ordre débordé... dut faire usage de ses armes. Quelques minutes plus tard, quatorze manifestants gisaient sur la chaussée. »

MAROC-PRESSE du 9-12 (édition paraissant le matin, donc antérieure de plusieurs heures à l'édition de LA VIGIE) ne parle pas de sommations. Il écrit : « Six mille Marocains environ, bannières de l'Istiqlal et drapeaux marocains en tête se dirigeaient lentement vers la ville sans que les interpellations du service d'ordre y fissent quelque chose. » *Les Marocains lancent des pierres* : « Le service d'ordre un instant débordé par cette marée humaine dut faire usage de ses armes. Au moment où la situation s'éclaircit, quatorze manifestants gisaient sur la chaussée où des dizaines de babouches, de tarbouches, de bicyclettes avaient été abandonnées. Les manifestants tentaient de gagner la ville, ce que le service d'ordre voulait empêcher, car on peut s'imaginer les excès auxquelles les manifestants auraient pu se livrer après avoir bu de la mahia (alcool de figue) dont on a trouvé quelques bouteilles vides sur les lieux de la bagarre. »

A la suite de ces fusillades meurtrières, les manifestants se dispersèrent dans les rues avoisinantes. C'est là que MM. Ribes, Ramajo et Siorat furent tués à coups de pierre entre 14 heures et 14 h. 30, donc dans les instants qui suivirent les fusillades. M. Ribes fit usage de son revolver (ainsi que l'établit la « reconstitution du crime » abondamment décrite — photos à l'appui — par MAROC-PRESSE du 16-12) avant de succomber. LA VIGIE et MAROC-PRESSE du 9-12 ne parlaient pas de ce détail.

On connaît les mesures qui furent prises par le général Guillaume et ses services à la suite des événements des 7 et 8 décembre : très nombreuses arrestations, déportations, expulsions, perquisitions, fouille systématique des Médinas, état de siège, etc..., etc... Dissolution de l'Istiqlal et du parti communiste marocain. Ces mesures eurent pour résultat la destruction des organisations nationalistes, communistes et démocratiques du Maroc.

Ces événements se sont déroulés dans une atmosphère d'excitation dont les extraits de presse suivants peuvent donner une idée :

1° Rappelons l'usage des fausses nouvelles dans la journée du 8-12 par la presse française du Maroc. Les fausses nouvelles répandues sont d'ailleurs si nombreuses que, une fois « l'ordre » rétabli, la région civile fait publier l'avis suivant :

VIGIE du 10-12 : « La région civile prie instamment la population de ne prévenir la police que pour des incidents réels et non à l'occasion de bruits dénués de tout fondement. Les services de